



Plan d'Actions National de l'Énergie Durable pour Tous (SE4ALL) à l'horizon 2030

NIGER

Dans le cadre de l'Initiative SE4ALL

Date: 30.03.2015



Ministère de l'Énergie et du Pétrole

Direction Générale de l'Énergie

E-mail: nigerenergie@gouv.ne

Développé avec l'assistance Technique de:



Centre pour les Énergies Renouvelables et l'Efficacité Énergétique de la CEDEAO (CEREEC)

<http://www.ecreee.org>

Avec l'appui de:



Austrian
Development Cooperation



aeid



giz

Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



IRENA
International Renewable Energy Agency

Dans le cadre du:



SUSTAINABLE ENERGY
FOR ALL

Sommaire

Résumé analytique	3
Préambule	5
Introduction	6
1. Vision et objectifs à l'horizon 2030.....	9
1.1 Évolution du secteur de l'énergie.....	11
Projections de la demande énergétique de 2010 à 2030 selon les scénarios	12
Tableau 1.1.1 : Projection de la demande d'énergie de 2010 à 2030	12
1.2 Objectif d'accès à l'énergie à l'horizon 2030	14
1.3 Objectif en matière d'énergie renouvelable à l'horizon 2030.....	14
1.4 Objectif en matière d'efficacité énergétique à l'horizon 2030	14
1.5 Objectifs interdépendants pertinents à l'horizon 2030.....	15
2. Domaines d'action prioritaires	18
2.1 Accès à l'énergie:	18
2.2 Energie renouvelable:	24
2.3 Efficacité énergétique:.....	25
Eclairage Efficace.....	26
Distribution à Haute Performance de l'Electricité.....	26
Normes et étiquetage d'Efficacité Energétique.....	26
Efficacité Energétique dans les Bâtiments.....	27
Efficacité Energétique dans l'Industrie	27
2.4 Domaines d'intervention favorables:	29
2.4.1 Planification et politiques dans le domaine de l'énergie	29
2.4.2 Modèle de gestion et innovation technologique.....	30
3. Coordination et suivi	30
3.1 Structure de coordination nationale de l'initiative SE4ALL.....	30
3.2 Analyse du suivi	32
3.3 Surveillance, évaluation et établissement de rapports	32
4. Estimation du financement de PAN/SE4ALL NIGER	34

Résumé analytique

Les principaux constats de l'évaluation de la situation actuelle sont : (i) Le Niger possède des potentialités et ressources énergétiques prouvées, suffisantes et variées mais insuffisamment inventoriées et quantifiées ; (ii) L'approvisionnement énergétique du pays est caractérisé par la prédominance de la biomasse (énergie traditionnelle), la faible valorisation du potentiel énergétique du pays et la dépendance vis-à-vis de l'électricité d'importation ; (iii) Le faible niveau d'efficacité énergétique des modes de production, transformation et consommation d'énergie, notamment de biomasse-énergie (bois de feu).

Le cadre institutionnel du secteur de l'énergie dans son ensemble concerne à des degrés divers plusieurs Ministères, d'où la nécessité de cadres de concertation et de pilotage interministériels pour assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre globales du développement énergétique du pays. Pour ce faire, le Ministère de l'Énergie et du Pétrole semble offrir un cadre adéquat pour le pilotage de la mise en œuvre de toute initiative visant le secteur de l'énergie dans son ensemble. Il a créé en son sein le Comité National Multisectoriel Énergie, chargé de développer les synergies entre le secteur énergie et les autres secteurs stratégiques, assister les autres secteurs à intégrer la dimension énergétique dans le cadre de la réduction de la pauvreté, sensibiliser les autres secteurs sur l'importance de la composante énergie dans leur développement, servir de cadre d'harmonisation de toutes les actions (programmes, projets, etc.) dans le domaine de l'énergie, promouvoir les projets énergétiques multisectoriels dans l'optique d'accroître l'accès à l'énergie aux équipements sociaux et de développer des usages productifs pour la création de richesses et d'emplois, contribuer à la mise en œuvre et au suivi des activités du « Livre Blanc » de la CEDEAO en matière d'accès aux services énergétiques, de l'Initiative « Énergie pour Tous » des Nations Unies ainsi que de toute autre initiative de portée régionale ou internationale sur l'accès à l'énergie.

L'analyse des gaps par rapport aux objectifs du SE4ALL, pour le Niger, relève les écarts à combler. En 2010, le Niger comptait 15 203 822 habitants (avec un taux moyen de croissance démographique d'environ 3,3 % par an), dont 3 101 580 résidant en milieu urbain et 12 102 242 en milieu rural. La population urbaine doit croître beaucoup plus vite (du fait de l'urbanisation et de l'exode) que la population rurale.

En 2030, le Niger comptera environ 32 millions d'habitants, dont une part importante vivra en milieu urbain. Cette croissance démographique et surtout le changement de la répartition de la population entre rural et urbain auront une forte incidence sur le volume des besoins énergétiques et sur la structuration de la consommation d'énergie en 2030.

L'accès universel à l'électricité à l'horizon 2030 (objectif du SE4ALL), signifierait pour le Niger les gaps suivants :

- Au niveau national, un taux d'accès à l'électricité passant de 8,6 % en 2010 (pour une population de 15,204 millions d'habitants) à 100 % en 2030 (pour une population de 32 millions d'habitants) ;
- En zone urbaine, un taux d'accès à l'électricité passant de 47 % en 2010 (pour une population urbaine de 3,102 millions d'habitants) à 100 % en 2030, (pour une population urbaine de 6,6 millions d'habitants) ; et
- En zone rurale, un taux d'accès à l'électricité passant de 0,4 % en 2010 (pour une population rurale de 12,1 millions d'habitants) à 100 % en 2030 (pour une population de 25,7 millions d'habitants).

Le Plan d'Actions National de l'Énergie Durable pour Tous à l'horizon 2030 (PAN/SE4ALL-Niger) élaboré vise un objectif de développement en rapport avec la sécurité alimentaire, l'égalité femmes-hommes et la réduction de la pauvreté au Niger ; trois objectifs généraux en ligne de ceux de l'initiative mondiale SE4ALL-2030.



Ce plan d'actions commence par la mise en œuvre de Programme prioritaire d'urgence à court terme (2015-2016) en vue de la mise à niveau et du renforcement des capacités nationales (institutionnelle et humaine).

Il est opérationnalisé à travers : (i) Un premier Programme à moyen terme quinquennal (2016 – 2020) : Phase 1 de la mise en œuvre des Programmes nationaux ; (ii) Un deuxième Programme à moyen terme quinquennal (2021 – 2025) : Phase 2 de la mise en œuvre des Programmes nationaux ; et (iii) Un troisième et dernier Programme à moyen terme quinquennal (2026-2030) : Phase 3 de la mise en œuvre des Programmes nationaux.

La mise en œuvre du Plan d'Actions National de l'Énergie Durable pour Tous à l'horizon 2030 (PAN/SE4ALL-NIGER) est sous la tutelle institutionnelle du Ministère de l'Énergie et du Pétrole. Le rôle de maître d'ouvrage de la mise en œuvre sera assuré par un Comité d'Orientation et de Suivi (COS) présidé par la Primature. Un Comité National de Pilotage de la mise en œuvre du PAN/SE4ALL (CNPP) sera institué, sous l'égide du ME/P (qui assurera la présidence du CNPP) regroupant l'ensemble des partenaires institutionnels nationaux d'exécution, élargi aux représentants des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) du Niger.

Sur le plan opérationnel, le CNPP aura, comme outil ou cheville ouvrière, une « Cellule nationale de coordination et de suivi (CNCS) de la mise en œuvre du plan d'actions (SE4ALL-NIGER) », créée à cet effet.

Préambule

Quelque 590 millions de personnes en Afrique subsaharienne n'ont pas accès à l'électricité et quelque 690 millions dépendent principalement des combustibles solides pour la cuisson des repas. 19 des 20 pays ayant un taux d'accès à l'énergie des plus faibles sont en Afrique subsaharienne. 30 pays africains sont régulièrement confrontés à des pénuries d'énergie, coûtant aux entreprises 5 % de leurs ventes. Les coûts de l'énergie sont extrêmement élevés et ses sources souvent très polluantes. La consommation annuelle de l'Afrique est à peine suffisante pour allumer une ampoule par habitant durant trois heures par jour. L'accès à une énergie durable est donc une priorité pour l'Afrique et une condition nécessaire à la réalisation d'objectifs plus larges que ceux du secteur de l'énergie : éradication de la pauvreté, augmentation de la production alimentaire, approvisionnement en eau potable, amélioration de la santé publique, amélioration de l'éducation, création d'opportunités économiques et autonomisation des femmes.

L'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies a déclaré « 2012 Année internationale de l'énergie durable pour tous ». Elle a appelé son Secrétaire Général à organiser et coordonner les activités visant à accroître la sensibilisation sur l'importance d'aborder les questions d'énergie. En réponse, le Secrétaire Général a lancé une initiative mondiale sur l'énergie durable pour tous.

Cette Initiative mondiale vise à mobiliser l'action des gouvernements, du secteur privé et de la société civile autour de trois objectifs à atteindre d'ici 2030, à savoir : i) Assurer l'accès universel aux services énergétiques modernes ; ii) Doubler le taux global de l'amélioration de l'efficacité énergétique ; et iii) Doubler la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique mondial pour atteindre au moins 30 % de l'offre d'énergie.

Depuis son lancement, plus de 80 gouvernements dans le monde se sont officiellement engagés avec l'Initiative, parmi lesquels on compte 42 pays africains qui y ont adhéré volontairement. Lors du Sommet Rio+20, des entreprises et des investisseurs ont consacré plus de 50 milliards de dollars US pour la réalisation de ses objectifs. Les principaux acteurs concernés tels que les gouvernements, les banques multilatérales de développement, le secteur privé et les organes de la société civile, se sont engagés à catalyser leurs actions pour l'appuyer. L'Afrique est au premier plan de la mise en œuvre de l'Initiative « Énergie Durable pour Tous » et la Banque Africaine de Développement (BAD) héberge la plateforme africaine de cette dernière depuis mai 2013 en partenariat avec la Commission de l'Union africaine, l'Agence de planification et de coordination du Nepad et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

La plateforme africaine de SE4ALL vise à aider les dirigeants africains à se focaliser sur l'importance des investissements dans l'infrastructure et l'énergie pour assurer la croissance économique et la prospérité pour les peuples africains.

Le Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), à travers le Centre des Énergies Renouvelables et l'Efficacité Énergétique (CEREEC) avec l'appui des partenaires qui accompagnent cette nouvelle initiative, a fourni un appui aux pays membres, et donc au Niger, pour l'élaboration du Plan National d'Actions pour l'Accès Universel aux Services Énergétiques.

Élaboré dans ce cadre, ce rapport est l'aboutissement d'un processus d'investigation, d'échanges et d'analyse de données qui s'est déroulé sur plusieurs mois (avril 2014 à mars 2015).

Introduction

Le Niger est un vaste pays enclavé de 1,27 million de kilomètres carrés dont le taux de croissance démographique (3,9 % par an) est l'un des plus élevés au monde, (15 203 822 habitants en 2010, dont 79,6 % vivent en milieu rural). La population du Niger est extrêmement jeune (52 % à moins de 15 ans) et l'espérance de vie est de 58 ans. L'indice de fécondité est de 7,1 enfants par femme.

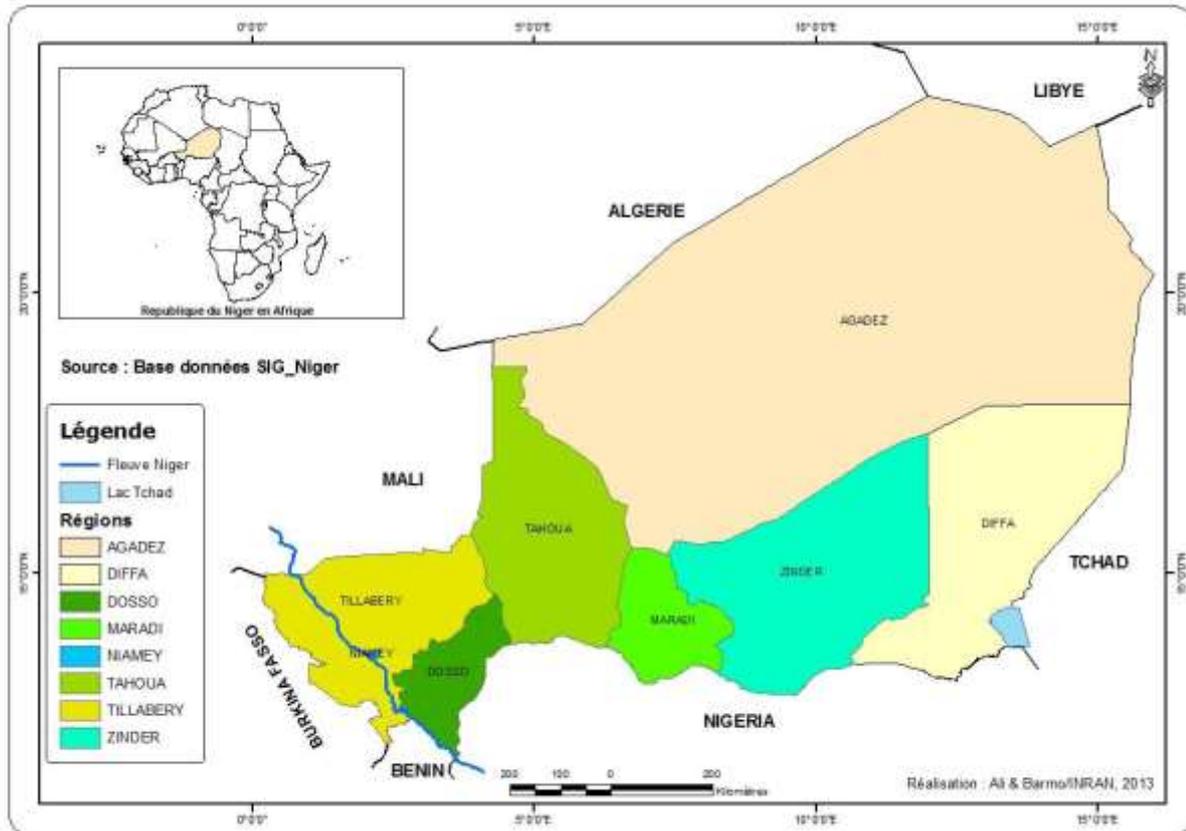
Le Niger est sujet à l'instabilité politique et aux crises environnementales, sécheresses, inondations et invasions acridiennes notamment, qui contribuent à le placer dans une situation d'insécurité alimentaire chronique. Avec un taux de pauvreté de 56 %, le Niger est l'une des nations les plus pauvres du monde. Son revenu par habitant de 360 dollars, le situait en 2010 dans le bas du classement de l'indice de développement humain du Programme des Nations Unies pour le Développement, au 167^e rang sur 169. En 20 ans, les indicateurs sociaux du Niger, toujours médiocres, ont cependant nettement progressé : la prévalence du VIH/Sida se maintient à 0,7 %, l'un des plus faibles taux d'Afrique subsaharienne. La réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) fait partie des priorités du gouvernement, même si la plupart d'entre eux restent inaccessibles.

Pour créer les conditions d'équilibre entre la croissance démographique très élevée et la croissance économique insuffisante et faciliter l'adéquation entre la demande et l'offre sociale, des politiques visant le rehaussement significatif du taux de scolarisation des filles et leur maintien dans le système éducatif, l'interdiction du mariage précoce, l'alphabétisation de la population, l'autonomisation économique de la femme ou la sensibilisation à base communautaire pour un changement de comportement en termes de planification familiale sont en cours.

La population active potentielle, c'est à dire celle comprise entre 15 et 64 ans est de 7 287 654 habitants en 2010 et représente 48 % de la population totale. Mais celle réellement occupée est de l'ordre de 37 % de la population totale. Cependant on note que la plupart de ces actifs vivent en zones rurales et sont en situation de sous-emploi ou relèvent du secteur informel.

Pénalisée par un déficit de précipitations, la croissance économique a fléchi en 2013, à 3,6 %, après une année 2012 marquée par des récoltes exceptionnelles et le démarrage de la production de pétrole. Le secteur des mines et les services ont continué leur ascension en 2013. Loin de son taux planché record de décembre 2012 (0,5 %), l'inflation est repartie à la hausse en 2013, attisée par l'augmentation des prix alimentaires, sans pour autant franchir durablement la barre des 3 %.

Situation géographique et découpage régional du Niger



Membre d'une union monétaire dont la devise est ancrée sur l'euro, le Niger suit une politique économique de maîtrise de son déficit budgétaire, modéré (environ 3 % du PIB par an), qu'il finance par des emprunts extérieurs aux conditions du marché et quelques opérations sur le marché intérieur et régional. Une stricte gestion des réserves permet également aux autorités de réagir avec célérité aux chocs. En 2013, des dépenses supérieures aux prévisions (apurement des arriérés de salaire, biens et services de santé et d'éducation et sécurité) conjuguées à des recettes non fiscales plus faibles que prévu ont été compensées par une baisse des investissements (y compris pour des projets cofinancés par des donateurs) afin de respecter les engagements de maintien du déficit budgétaire à 3 % du PIB. Pour autant, le risque lié à l'endettement extérieur, jugé modéré en 2013, pourrait bientôt faire l'objet d'une réévaluation, à la lumière de deux opérations importantes : l'inscription dans le budget public de 2014 de la totalité des 880 millions de dollars empruntés en 2012 au titre d'une garantie partielle par la raffinerie SORAZ, afin de couvrir ses fonds propres ; et l'emprunt de 1,0 milliard de dollars souscrit par le gouvernement auprès de la banque EXIM pour financer ses projets de développement. L'évaluation rigoureuse de la rentabilité de ces projets (énergie, irrigation) et les profils de décaissement associés pèseront sur les prochains examens de la viabilité de la dette.

En 2013, le déficit des comptes courants s'est réduit, à 14,7 % du PIB (contre 15,4 % en 2012), les importations de biens d'équipement (et les investissements directs étrangers parallèles) ayant diminué avec l'achèvement de plusieurs projets miniers engagés autour de 2010. De leur côté, les exportations ont pâti des menaces sécuritaires, qui ont perturbé la production, et du déclin des cours mondiaux. Le taux de couverture des importations par les réserves de change s'est redressé en 2013 (à 5,2 fois, contre 4,7 fois en 2012). Dans les années à venir, la dynamique des comptes

courants restera essentiellement tributaire des investissements à grande échelle dans le secteur minier, qui devraient repartir à la hausse en 2014-2016, avant de se tasser progressivement à partir de là.

Pour 2014, les prévisions tablent sur un rebond du PIB autour des tendances à long terme, des recettes fiscales et des exportations et la maîtrise continue du déficit budgétaire global, si l'on exclut le prêt de 880 millions de dollars pour la raffinerie SORAZ. Les problèmes de sécurité aux frontières (Mali, Libye, Nigéria) et les chocs liés aux aléas climatiques et aux cours des matières premières exposent néanmoins toujours le Niger à d'importants risques macroéconomiques. La prolongation de la facilité élargie de crédit consentie par le FMI (à la suite de la conclusion positive des deuxième et troisième examens, en mars 2014), conjuguée aux efforts du gouvernement et de ses partenaires pour renforcer la sécurité, diversifier l'économie (mines, électricité, irrigation) et accroître la résilience de la société, viendront en partie les atténuer.

La pauvreté est encore très visible au Niger. Selon les enquêtes :

- Deux Nigériens sur trois sont pauvres ;
- Un Nigérien sur trois est extrêmement pauvre ;
- Neuf sur dix pauvres vivent en milieu rural ; et
- Trois sur quatre des pauvres sont des femmes.

Les deux derniers rapports sur les profils de pauvreté ont par ailleurs indiqué que la pauvreté touche plus le milieu rural que le milieu urbain, avec une prédominance plus prononcée chez les personnes de sexe féminin. Même dans les zones urbaines, un Nigérien sur deux est pauvre et un sur quatre est extrêmement pauvre. Toutefois, selon les enquêtes sur les conditions de vie des ménages, la pauvreté recule au Niger, mais dans des proportions très faibles (passant de 63 % en 1990 à 62,1% en 2005 et à 59,5 % en 2008), elle reste multidimensionnelle et basée sur les privations en services sociaux qui n'ont pas diminué dans des proportions significatives.

Le défi majeur du Niger et pour lequel toutes les priorités du Gouvernement convergent, est de mettre en place des stratégies efficaces « pro-pauvre » au profit d'abord des populations les plus économiquement vulnérables (sans emploi, femmes, enfants en difficulté, ménages ruraux) en assurant un meilleur ciblage et plus d'équité sociale dans la distribution des fruits de la croissance économique et des retombées de l'exploitation minière.

La stabilité politique est rétablie en avril 2011, après 13 mois d'un gouvernement militaire de transition. Relativement stable pendant une dizaine d'années, sous la présidence de Mamadou Tandja (1999-2010), la situation politique intérieure se dégrade lorsque ce dernier tente de modifier la Constitution pour briguer un troisième mandat. La crise se conclut par un coup d'État en février 2010 et l'arrivée au pouvoir d'une junte, en place pendant 13 mois, qui fait adopter une nouvelle Constitution par référendum. Des élections locales, législatives et présidentielles, jugées plutôt équitables et transparentes, ouvrent la voie au retour de la démocratie. Le socialiste Mahamadou Issoufou remporte le scrutin présidentiel et constitue son gouvernement en avril 2011. Conformément à la Constitution, un Conseil économique, social et culturel ainsi qu'une Haute Cour de justice sont institués.

1. VISION ET OBJECTIFS À L'HORIZON 2030

L'accessibilité aux services énergétiques modernes, en substitution aux sources énergétiques humaines, animales et à la biomasse traditionnelle, est véritablement au centre de la stratégie de réduction de la pauvreté, par son rôle d'accélérateur de l'atteinte des OMD. En effet, avec l'adoption du Livre Blanc Régional (LBR) de la CEDEAO, le Niger a reconnu que l'accès aux services énergétiques modernes (ASE) contribue fortement à :

- Améliorer l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, eau potable, etc.) et à l'accroissement de la productivité grâce à la disponibilité de services adéquats pour la cuisson, l'éclairage, le transport ;
- Impulser un développement économique local par la création d'activités économiques génératrices de revenus ;
- Libérer les femmes en milieu rural des corvées épuisantes de bois, d'eau et de décorticage ;
- Préserver l'environnement naturel et à améliorer la qualité du cadre de vie des populations rurales ;
- Favoriser l'emploi local et la fixation des populations rurales et en conséquence atténuer le rythme de l'exode et de l'urbanisation incontrôlée.

Le Niger reconnaît l'accès aux services énergétiques modernes comme une composante essentielle de la Déclaration de Politique Énergétique, de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), le référentiel de développement socio-économique du Niger. Le Gouvernement du Niger a adhéré à l'Initiative « Énergie Durable pour Tous (SE4ALL) » du Secrétaire Général des Nations Unies qui vise à atteindre, d'ici 2030, trois objectifs majeurs :

- Assurer l'accès universel aux services énergétiques modernes ;
- Doubler le taux d'amélioration de l'efficacité énergétique ;
- Doubler la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique mondial.

La Déclaration de Politique Énergétique (DPE) a défini des objectifs stratégiques et des orientations tendant à élaborer des stratégies et plans d'actions en matière :

- D'énergies renouvelables (la contribution des ER dans le bilan énergétique national est fixée à 10 % à l'horizon 2020) ;
- D'électrification rurale (l'objectif est de porter le taux d'électrification rurale dans la fourchette de 40 à 65 % à l'horizon 2020) ; et
- D'énergies domestiques, les objectifs définis en 2006 sont :
 - Diminuer la consommation de bois de feu par les ménages urbains, pour ramener à 60 % le nombre total de ménages urbains qui utilisent le bois, au lieu du quasi 100 % ;

- Promouvoir l'utilisation du charbon minéral et des fourneaux adaptés (une moyenne de 128 637 fourneaux par an sur 5 ans) ;
- Tripler les ventes de gaz en 5 ans passant d'environ 1 000 t/an en 2005 à environ 3 000 t/an en 2016, ce qui représente l'équipement de 2 192 ménages en moyenne par an (actuellement, la consommation est de plus de 15 000 tonnes/an) ;
- Équiper près de 75 % des ménages ruraux utilisant le bois avec des foyers améliorés au cours de la décennie 2006-2016 ;
- Réussir à contrôler 80 % du volume de bois commercialisé dans les principaux chefs lieux de régions d'ici 2016 ;
- Appuyer la recherche pour promouvoir l'utilisation du pétrole, du biogaz et de l'énergie solaire ; et
- Promouvoir l'utilisation rationnelle du bois en milieu rural à travers l'introduction des foyers améliorés.

Le Programme National de Référence d'Accès aux Services Énergétiques (PRASE) adopté par le gouvernement en 2009 ambitionne d'apporter une contribution, réaliste et soutenable financièrement, à l'atteinte des objectifs de la SRP, sur la période 2009-2018.

Force motrice

Compte tenu des différents types de besoins, notamment en transformation agroalimentaire, en développement artisanal et en matière d'exhaure d'eau, il est retenu que les PTFM qui sont de trois types (PTFM standard, PTFM réseau d'eau et PTFM réseau électrique) seront implantées dans les localités comprises entre 1 000 et 2 000 habitants, soit un total de 2 563 localités. La moitié de ces localités, soit 1 282 localités, sera dotée de PTFM.

Électricité

Pour ce qui est de l'électricité, le taux d'accès des ménages est actuellement de 0,4 % en milieu rural toutes sources d'énergies confondues (réseau NIGELEC, thermique, énergie renouvelable). Le PRASE compte contribuer à hauteur de 4 % pour un objectif cible projeté à 10 % par la SDRP.

La diffusion des équipements électriques par source d'énergie renouvelable concernera principalement les localités ayant une population comprise entre 500 et 1 000 habitants qui appartiennent au cercle 3, soit un total de 4 479 localités, dont 1 367 seront concernées.

L'alimentation à partir du réseau de la NIGELEC ou par une source d'énergie autonome (thermique / mini centrale solaire) concerne les localités dont les populations sont supérieures ou égales à 2 000 habitants.

Combustible moderne de cuisson

Les taux d'accès des ménages en 2008 au charbon minéral et gaz/biogaz sont respectivement de 0,4 % et 0,6 %. Le PRASE propose de les porter respectivement à 20 % et 3 %, en rapport avec l'objectif de la SDRP fixé à 80 % et 20 %.

Globalement, près de 40 % des ménages auront accès à au moins un des services énergétiques modernes basés sur le combustible, l'électricité ou la force motrice (PTF).

Au terme du PRASE, au moins 40% des populations en milieu rural pourront bénéficier d'un service énergétique moderne, soit plus de 2/3 de l'objectif ciblé par le LBR de la CEDEAO. En outre, la structure de la consommation énergétique finale contribuera favorablement à la préservation de l'environnement par une forte réduction de la part des combustibles de biomasses traditionnelles de 87 % à 67 %, en particulier au profit des usages liés aux énergies renouvelables et aux combustibles modernes de cuisson dont la part va passer de 1 % à 6 %. Ainsi, le PRASE contribuera à freiner le processus de déperdition des ressources forestières dont les pertes, au rythme actuel de dégradation, pourraient toucher un tiers des surfaces forestières, en rapport avec l'OMD7 sur l'environnement durable.

À travers le Plan de Développement Économique et Social (PDES) 2012-2015, adopté en 2012, le Niger réaffirme une forte volonté de relever les défis liés à :

- L'exploitation optimale des ressources énergétiques nationales ;
- L'élargissement de l'accès des populations rurales à des services adaptés et durables ;
- L'indépendance et la sécurité énergétique nationale ;
- L'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.

Le Programme National des Énergies Domestiques du Niger (PNED) validé en juin 2015 s'inscrit dans le cadre régional et international des politiques pour l'accès aux énergies de cuisson propres soutenues par la Global Alliance for Clean Cookstove, le Livre Blanc Régional de l'Accès aux services énergétiques de la CEDEAO et les politiques régionales de la CEDEAO pour les Énergies Renouvelables et l'Efficacité Énergétique.

L'objectif général du PNED est d'assurer un approvisionnement en énergie domestique des villes et des campagnes qui sécurise une gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité, tout en garantissant un coût accessible.

1.1 Évolution du secteur de l'énergie

Le Niger regorge d'énormes potentialités énergétiques. Celles-ci englobent la biomasse, l'uranium, le pétrole, le charbon, les énergies hydrauliques, solaires et éoliennes.

La biomasse, notamment le bois-énergie, constitue la principale énergie utilisée par les ménages au Niger. Le bois représente plus de 87 % des besoins des ménages en énergie domestique.

Les réserves d'uranium sont estimées à environ 450 000 tonnes en 2010. Cet uranium est exploité par la Société des Mines de l'Air (SOMAIR) à Arlit et à Akokan par la Compagnie Minière d'Akouta (COMINAK) depuis 1971 et récemment en 2010 par la Société des Mines d'Azélik (SOMINA), avec une capacité de production de 700 tonnes par an.

Les réserves prouvées de charbon du Niger dépassent 90 millions de tonnes, dont 70 millions de tonnes dans la région de Tahoua à Salkadamna et 18 millions de tonnes à Anou Araren, et d'importants gisements sur le site de Solomi dans la région d'Agadez.

Le potentiel hydroélectrique du Niger est estimé à plus de 278 MW, dont 130 MW à Kandadji, 122 MW à Gambou sur le fleuve Niger et 26 MW à Dyondyonga sur la Mékrou. En outre, plusieurs sites propices à la micro hydroélectricité ont été identifiés sur les cours d'eau saisonniers (Goulbi de Maradi et Maggia de Tahoua) et les affluents du fleuve Niger (Sirba, Goroubi, Dargol).

La production d'énergie solaire est possible sur toute l'étendue du territoire où le niveau d'ensoleillement moyen est de 6 kWh/m²/jour avec une durée moyenne de 8,5 heures par jour. Les vitesses de vent, qui varient de 2,5 m/s au Sud à 5 m/s au Nord, sont favorables à l'installation d'éoliennes.

Les ressources pétrolières du Niger : les réserves prouvées du bloc d'Agadem, dans le bassin oriental, sont estimées à plus de 700 millions de barils de pétrole. Dans le cadre de l'exploitation de ce gisement, l'État du Niger a signé un contrat de production pétrolière avec la société chinoise (China National Oil Development and Corporation) pour la construction d'une raffinerie de 20 000 barils/j à Zinder et d'un pipeline d'environ 420 km. La livraison du premier baril est intervenue en Décembre 2011.

Selon les estimations de l'INS, la population du Niger en 2010 est de 15 203 882 habitants, dont 79,6 % vivent en milieu rural. C'est une population extrêmement jeune (52 % à moins de 15 ans) et l'espérance de vie est de 58 ans. L'indice de fécondité est de 7,1 enfants par femme.

Projections de la demande énergétique de 2010 à 2030 selon les scénarios

L'étude sur l'évaluation de la demande et de l'offre énergétique du Niger pour la période de 2010 à 2035 réalisée et adoptée en 2013 sous l'égide de l'AIEA, nous donne les résultats suivants :

Tableau 1 : Projection de la demande d'énergie de 2010 à 2030

	Unité	2010	2015	2020	2025	2030
Faible	ktep	2 163	2 624	3 185	3 989	4 795
Référence	ktep	2 163	2 676	3 342	4 283	5 350
Fort	ktep	2 163	2 741	3 553	4 705	6 150
SE4ALL	ktep	2 163	2 750	3 584	4 776	6 312

Source : Étude sur l'évaluation de la demande et de l'offre énergétique du Niger.

La projection de la demande d'énergie finale selon les quatre scénarios est représentée à la figure ci-dessous. On constate une croissance de la demande d'énergie finale de 247 % pour le scénario de référence, 284 % pour le scénario fort, 292 % pour SE4ALL et 221 % pour le scénario faible de 2010 à 2030.

Tableau 2 : Projection de la demande d'énergie par secteur de 2010 à 2030

	Unité	2010	2015	2020	2025	2030
Agriculture	ktep	4	7	10	15	22
Constructions	ktep	16	22	29	37	48
Mines	ktep	42	52	73	103	143
Industrie manufacturière	ktep	37	61	107	169	278
Transport passagers	ktep	197	309	474	766	1 035
Transport marchandises	ktep	79	134	203	312	487
Ménages urbains	ktep	408	568	786	1 080	1 492
Ménages ruraux	ktep	1 264	1 462	1 681	1 954	2 174
Services	ktep	115	129	146	165	190
Total	ktep	2 163	2 743	3 508	4 601	5 868

Source : Étude sur l'évaluation de la demande et de l'offre énergétique du Niger.

Tableau 3 : Projection de la demande d'énergie par source de 2010 à 2030

	Unité	2010	2015	2020	2025	2030
Comb. traditionnels	ktep	1 739	2 074	2 469	2 970	3 484
Biomasse moderne	ktep	0,000	0,000	0,090	0,181	0,804
Électricité	ktep	57	92	152	248	397
Solaire	ktep	0,041	0,085	0,137	0,218	0,363
Comb. fossiles	ktep	26,519	50,901	95,532	151,653	252,964
Carburants	ktep	328,409	509,787	766,501	1 195,833	1 680,761
Mat. prem. ind. pétroch.	ktep	11,520	16,927	24,756	35,872	51,739
Total	ktep	2 163	2 743	3 508	4 601	5 868

Source : Étude sur l'évaluation de la demande et de l'offre énergétique du Niger.

1.2 Objectif d'accès à l'énergie à l'horizon 2030

Le Niger souscrit résolument à l'objectif d'accès à l'énergie moderne à l'horizon 2030. Pour ce faire, seront engagées les actions suivantes :

- Électricité : amélioration du taux d'accès à l'électricité (national, passer de 10 % en 2010 à 60 % en 2030 ; urbain, de 47 % actuellement à 100 % en 2030 et rural, de 0,4 % en 2010 à 30 % en 2030) ;
- Énergie de cuisson : amélioration de l'accès aux combustibles modernes de cuisson en réduisant la demande de bois par habitant (diffusion massive des foyers améliorés avec un taux de pénétration en milieu urbain de 100 % à l'horizon 2030 et 30 % en milieu rural ; l'utilisation du gaz domestique, la production et l'emploi de biogaz et biocarburants à l'échelle industrielle et familiale) ;
- Force motrice : allègement des travaux domestiques des femmes en milieu rural avec la diffusion des plateformes multifonctionnelles.

1.3 Objectif en matière d'énergie renouvelable à l'horizon 2030

L'objectif en matière d'énergie renouvelable sera atteint à travers :

- L'introduction de l'offre d'hydroélectricité, avec la réalisation du barrage de Kandadji d'une capacité de 130 MW ;
- L'accroissement de l'offre d'énergie solaire avec une capacité installée de 4 MW en 2010 qui sera portée à 250 MW en 2030 et l'éolienne de 0,035 MW actuellement à 20 MW en 2030 ;
- L'accroissement de la part des ER dans les bilans énergétiques primaire et final : doublement du taux du mix énergétique et atteinte de 30 % de mix énergétique.

1.4 Objectif en matière d'efficacité énergétique à l'horizon 2030

L'objectif en matière d'efficacité énergétique à l'horizon 2030 sera observé comme suit :

- Une baisse de l'intensité énergétique du PIB (énergie moderne et traditionnelle) de 25 % ;
- Une amélioration du rendement de production, des lignes de transmission et de distribution d'électricité en réduisant les pertes de 12 % à moins de 10 % à l'horizon 2020.

L'efficacité énergétique dans les bâtiments : le PANEE prévoit l'élaboration et l'adoption d'une loi sur la maîtrise de l'énergie et des décrets d'applications afférents. Elle assurera une réglementation avec l'obligation de constructions efficaces en énergie pour des catégories de bâtiments bien spécifiées (bâtiments publics et bâtiments du secteur

tertiaire), ainsi que la poursuite des actions initiées. Pour les ménages, une sensibilisation est nécessaire pour l'adoption de nouvelles méthodes de construction plus écologique et plus économes en énergie. L'objectif de 10 % à l'horizon 2020 de nouveaux bâtiments publics et des nouveaux grands bâtiments privés conçus avec des mesures d'EE est réaliste ; l'objectif de 5 % a été retenu pour les rénovations. À l'horizon 2030, l'objectif pour les nouveaux bâtiments est porté à 90 % et à 50 % pour les rénovations. Le suivi de cette planification requiert la mise en place d'une base de données fiable sur les nouvelles constructions et sur les rénovations, ce qui nécessite la mise en place d'un mécanisme regroupant tous les acteurs impliqués (Ministères en charge de l'Énergie, Ministère en charge de l'Habitat, Ministère en charge de l'Économie et des Finances, etc.).

L'efficacité énergétique dans l'industrie : l'efficacité énergétique dans les industries constitue un facteur clé de leur compétitivité au regard du coût élevé de l'électricité dans les facteurs de production. L'élaboration et l'adoption de la loi sur la maîtrise de l'énergie et des décrets d'applications afférents assurera une réglementation avec des obligations dans le domaine de l'EE pour des catégories d'industries et/ou des niveaux de consommation énergétique bien spécifiés. Le potentiel d'économie d'énergie est basé sur un taux de réduction de 30 % de la consommation énergétique. L'objectif de 20 % à l'horizon 2020 et 50 % en 2030 d'industries ayant adopté des mesures d'EE est retenu.

1.5 Objectifs interdépendants pertinents à l'horizon 2030

Le succès du plan d'action SE4ALL à l'horizon 2030 repose sur sa capacité à tisser des partenariats soutenus avec les principaux programmes sectoriels liés à l'accès aux services essentiels de base (eau, éducation, santé) mais aussi aux secteurs productifs générateurs de valeur ajoutée locale (agriculture, transformation des produits agropastoraux, développement d'unités économiques et d'infrastructures communautaires marchandes (marchés, abattoirs) ou sociales (place publique, centre culturel, mosquées, etc.)).

L'exploitation des synergies intersectorielles liées aux services sociaux de base et au développement des activités économiques permet de minimiser les coûts d'accès pour les différentes catégories de bénéficiaires. Cela suppose de fonder la démarche sur les programmes sectoriels en cours ou prévus à travers des partenariats dynamiques.

Secteur santé

En matière de santé, les besoins en services énergétiques sont très nombreux et diversifiés. Ces besoins sont exprimés en termes d'éclairage, de ventilation, de radio sans fil (BLU), de conservateurs de vaccins, de chauffage de l'eau, etc.

La situation de ce secteur au Niger fait ressortir une faible accessibilité des populations à des soins de qualité. La contrainte majeure étant l'insuffisance des formations sanitaires et leur faible équipement en matériel médical.

Les établissements sanitaires équipés en services énergétiques sont au nombre de 270 sur un total de 581 (2007), soit moins de la moitié des formations sanitaires existantes. Avec un effectif de 1 221 formations sanitaires (CSI, Case de santé) équipées de services énergétiques à l'horizon 2018, soit une réalisation totale de 951 infrastructures, le taux de 100 % d'accès à un service énergétique sera atteint. Les nouveaux établissements seront systématiquement équipés en services énergétiques.

Secteur hydraulique

Les points d'eau modernes sont les puits cimentés, les forages, les Mini-Adductions d'Eau Potable (Mini-AEP), l'hydraulique pastorale, l'hydraulique agricole, la pêche et la pisciculture, et l'hydroélectricité.

L'apport des services énergétiques est inestimable pour le secteur de l'eau et de l'assainissement. En effet, sans l'énergie, nombre d'infrastructures hydrauliques ne seraient que peu ou pas fonctionnelles.

Pour ce secteur, le problème fondamental à résoudre est celui de l'accessibilité pour les populations rurales à l'eau potable et à l'eau pour les besoins des périmètres irrigués. Les systèmes d'exhaure sont généralement manuels et ne favorisent pas l'accessibilité.

Les besoins en services énergétiques dans le secteur de l'hydraulique s'expriment en termes de besoins en infrastructures hydrauliques utilisant des sources d'énergie c'est à dire les AEP, les mini AEP, les postes d'eau autonomes et les stations de pompage pastorales. Les sources d'énergie utilisées dans ce contexte sont : l'énergie solaire, l'énergie thermique et le réseau électrique de la NIGELEC. Une infime partie des infrastructures utilisent l'énergie éolienne comme source d'énergie. Il existe aussi des mini AEP alimentées par des forages artésiens.

À l'échelon national, on note que sur 8 769 points d'eau modernes en zone rurale (2007), seuls 486 bénéficient de sources énergétiques soit à peine 6 %.

Avec un nombre total de 1 314 points d'eau modernes munis de force motrice à travers le PRASE, le secteur de l'hydraulique atteindra, le taux de 15 % d'accès à un service énergétique par rapport à celui de 38 %, fixé par la SDRP. Ce domaine nécessitera des actions conséquentes pour l'équipement des points d'eau modernes en services énergétiques.

Secteur de l'Éducation

En milieu rural, on distingue surtout l'enseignement primaire, secondaire premier cycle et le non formel.

Les besoins en services énergétiques des établissements scolaires sont nombreux. Ainsi, sur les 11 935 établissements scolaires que compte le Niger, seuls 322 en milieu rural, soit 3 %, sont équipés de services énergétiques modernes. Cette situation ne contribue pas à améliorer les conditions de l'enseignement et ne favorisent pas la promotion de l'école comme centre d'alphabetisation. Par ailleurs, l'absence de services énergétiques, surtout en milieu rural, n'incite pas les maîtres à se porter volontaires pour enseigner dans ces établissements.

L'équipement supplémentaire par le PRASE de 3 259 établissements scolaires en services énergétiques fera passer le taux d'ASE à 30 % soit une contribution représentant le tiers de l'objectif SDRP fixé à 100 % pour le secteur de l'Éducation.

Secteur de l'agriculture

L'agriculture et l'élevage sont des activités socio-économiques qui exigent une quantité énorme d'énergie pour leur modernisation. L'énergie contribue très efficacement dans le domaine agricole sous toutes ses formes de forces motrices. Les produits utilisés sont les groupes motopompes (GMP), les moulins, les tracteurs, les motoculteurs, les décortiqueuses d'arachide et les batteuses. Le coût de l'énergie utilisée dans les cultures irriguées représente 21 à 30 % du coût global de la redevance.

En raison du faible niveau d'accès aux services énergétiques, les infrastructures dans le domaine de l'irrigation sont encore limitées : 5,2 % des superficies soit 14 000 ha sur un potentiel de 270 000 ha.

Il en est de même des infrastructures d'élevage comme les centres de multiplication de bétail, abattoirs modernes, unités laitières modernes et tanneries modernes. Les besoins énergétiques de ces infrastructures sont la conservation / transformation des produits et l'éclairage.

Les autres infrastructures sont celles de transformation et/ou de conservation des produits agricoles (moulins, petites industries agro-alimentaires, magasins de stockage, etc.).

Toutes ces infrastructures requièrent les services énergétiques pour leur fonctionnement.

Avec des possibilités d'irrigation de 13 000 ha de superficies grâce au PRASE, 10 % des superficies seront alors mises en valeur par rapport au taux de 15 % retenu par la SDRP.

Infrastructures communales

Le taux d'ASE de 0,3 % sera porté à 50 %, soit une fourniture d'ASE sur 1 779 unités comprenant un paquet de services types (siège de la commune, marché, centre culturel, éclairage public), ce taux contribuera pour la moitié de l'objectif de 100 %.

Unités économiques génératrices de revenus (AGR)

Les Activités productives Génératrices de Revenus (AGR) sont diverses et assez bien identifiées en milieu rural, et figurent en bonne place dans la SRP à travers le sous-programme 9.3 : « augmentation des revenus des plus vulnérables ». Le but des AGR est de garantir et d'améliorer la situation monétaire des populations vulnérables.

Une estimation sur les AGR-E indique que sur un total de 4 479 ayant un besoin de service de l'électricité, seules 424, soit 9,5 %, sont effectivement équipées. Pour les AGR-C sur un total estimé de 7 040, seulement 28 unités économiques ont accès à un service énergétique, soit 0,4 %.

Il en résulte qu'une des contraintes majeures pour le développement des AGR en milieu rural est effectivement l'utilisation limitée d'équipements de production à source énergétique. La fourniture de services énergétiques pourra alors favoriser le développement des AGR impliquées dans la transformation des productions locales afin de mieux valoriser les ressources nationales, diminuer les pertes sur la production, augmenter les revenus des populations, réduire la pauvreté, etc.

Les besoins en énergie concernent surtout les équipements acquis et utilisés dans le cadre des AGR (moulins à grain, motos de transport des personnes et des marchandises, la conservation par le froid, la soudure, etc.).

Il sera engagé des actions avec les acteurs des AGR pour mieux cerner et satisfaire leurs besoins en services énergétiques croissants avec leur développement.

- Les effectifs d'AGR liées à la PTFM seront au nombre de 1 282 soit 50 % de l'objectif fixé par la SDRP ;
- Les AGR alimentées en électricité (conventionnelle et à énergie renouvelable) concerneront un nombre potentiel de 1 791 unités correspondant à un taux de réalisation de 40 %.

2. DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRES

2.1 Accès à l'énergie

L'accès aux services énergétiques modernes comprend l'accès à l'électricité et à des modes de cuisson et chauffage propres et efficaces. Les services énergétiques à fournir à une population donnée se définissent à partir des besoins actuels des populations en énergie et donc du service énergétique à offrir pour satisfaire ces besoins. Ce service comporte le type ou la forme d'énergie (énergie thermique ou électrique), sa source (soleil, bois, kérosène), et la technologie appropriée (photovoltaïque, générateurs, foyers améliorés, etc.)

Accès à l'électricité : le taux d'accès à l'électricité, en progression lente pour l'ensemble du pays est de l'ordre de 8,6 % en 2010, avec des écarts importants entre les milieux urbain et rural (le taux d'accès en milieu urbain 42 %, contre 0,1 % au niveau rural). Le développement de l'accès aux services électriques consistera à :

- La densification des réseaux MT/BT (Moyenne tension / Basse tension) dans les zones urbaines, où NIGELEC a engagé avec l'appui de la BAD et de la Banque Mondiale, un programme de réhabilitation et extension des réseaux MT/BT dans les sept chefs-lieux de régions du Niger à l'exception de Diffa, où les réseaux sont suffisamment développés pour le moment ;
- L'augmentation du taux de couverture qui consiste à électrifier de nouvelles localités en zones rurales, avec la densification de l'utilisation des réseaux MT existants en raccordant sous la ligne ou en proximité de cette dernière les localités de moindre taille qui n'avaient pas été raccordées lors du projet initial.

Le PAN/SE4ALL NIGER envisage de porter le taux d'électrification national à 65 % à l'horizon 2030. L'accès à l'électricité en milieu urbain sera de 100 % en 2030 et de 30 % en milieu rural.

	2010	2015	2020	2025	2030
Taux d'électrification national	8,6	12	30	47	65

Nb. de foyers électrifiés	187 356	310 147	936 119	1 762 133	2 914 010
Taux d'accès urbain	42	57	71	86	100
Nb. foy. urb. électrifiés	186 095	297 897	415 958	653 939	914 551
Taux d'accès rural	0,1	8	15	23	30
Nb. foy. rur. électrifiés	1 729	155 841	373 817	672 231	1 070 563
Nb. de foyers restant non électrifiés	2 346 614	2 705 174	2 704 345	2 611 957	2 316 264

Accès aux combustibles modernes de cuisson (charbon minéral et produits pétroliers, notamment le gaz butane) : moins de 1 % de la population nigérienne a accès aux combustibles modernes de cuisson. Le Niger cherche résolument à tourner la page de l'emploi des combustibles forestiers (bois-énergie). Le programme « Énergie et Développement Durable » (PEnDD), qui est l'un des six programmes prioritaires du Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD), et le Programme National Énergie Domestique (PNED) poursuivent cet objectif.

Le bois restera une énergie domestique incontournable dans la couverture des besoins des populations rurales mais également urbaines. Pour cela, il est donc impératif de renforcer la politique d'utilisation efficace de cette ressource permettant une efficacité optimale à l'horizon 2030. Il faut viser la disparition sur les marchés de tout produit ou foyer ne remplissant pas les critères d'efficacité définis par une politique de normalisation et de labellisation de l'efficacité. En particulier, il faudra promouvoir l'utilisation des foyers améliorés par une forte politique de sensibilisation.

Taux de pénétration des foyers améliorés

	2010	2020	2030
Taux de pénétration urbain	10	50	100
Taux de pénétration rural	0	18	60
Taux de pénétration total	2	11	20

Taux de pénétration du gaz butane

	2010	2020	2030
Taux de pénétration urbain	10	30	60
Taux de pénétration rural	0	5	10
Taux de pénétration total	3	8	11

Source : rapport PNED.

Accès à la force motrice : au Niger comme partout ailleurs dans la sous-région, il existe très peu de données chiffrées pour caractériser la situation de référence en matière d'accès à la force motrice. Cependant, les enquêtes de terrain et les analyses sectorielles réalisées dans le cadre du PRASE/FEM Niger et Programme PTFM font ressortir, dans une certaine mesure, l'ampleur des besoins en forces motrices (énergie mécanique) des principaux secteurs et domaines ciblés pour la réduction de la pauvreté et l'atteinte des OMD au Niger (Agriculture, Hydraulique, Genre, etc.).

Le PRASE contribuera à la réalisation des résultats attendus par la politique régionale de la CEDEAO relative à l'accès aux services énergétiques des populations rurales en réponse aux objectifs de réduction de la pauvreté et de l'atteinte des OMD.

La composante électrification du PRASE comprend, entre autres, différents usages de l'électricité notamment l'éclairage, et la conservation à base de source d'énergies conventionnelles comme renouvelables (éolienne, solaire, etc.) ainsi que la pré-électrification rurale par la PTFM. L'objectif global de cette composante est d'améliorer l'accès aux services énergétiques en faisant accroître le taux d'accès aux services d'électricité des habitants des localités rurales dont les populations sont supérieures à 500 habitants.

En effet, le PRASE, conformément à la décision du 29^e Sommet de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement (A/DEC.24/01/06), permettra sur une période de dix ans : (i) D'assurer pleinement l'objectif de l'accès des ménages ruraux à au moins un service de cuisson ; (ii) De réaliser plus de la moitié de l'objectif visant l'accès aux usages productifs de la force motrice de 60 % des résidents des localités rurales ; (iii) De contribuer à hauteur de 4 % à l'objectif d'accès à un service électrique individuel en milieu rural.

Le PRASE permettra de faire passer le taux global d'ASE en milieu rural de 1,5 % à 40 % et modifiera fortement la structure de la consommation énergétique dans une perspective de durabilité, en réduisant les impacts sur l'environnement.

Cela se traduira par une évolution des taux d'ASE sectoriels entre 2008 et 2018 suivant le tableau ci après :

Tableau 4 : Taux d'ASE avant et au terme du PRASE

Secteurs	Avant PRASE (2008)	Au terme du PRASE (2018)
Santé	22 %	100 %
Hydraulique	6 %	15 %
Éducation	3 %	30 %
Agriculture	5 %	10 %
Collectivité	0,30 %	50 %
AGR-PTF	0 %	50 %
AGR-E	9 %	40 %
AGR-C	1 %	56 %
Ménages-E	0,40 %	4 %
Ménages-C	1 %	23 %

Source : document PRASE.

Les infrastructures de santé disponibles en 2018 seront totalement équipées ; la moitié des localités dont la population est comprise entre 1 000 et 2 000 habitants sera pourvue en équipement plateforme (PTF).

Tableau 5 : Situation de la consommation finale du bilan énergétique national avant et au terme du PRASE

Source énergétique	Bilan énergétique avant PRASE (2006)	Bilan énergétique au terme de PRASE (2018)
	Taux (%)	Taux (%)
Biomasse	87	66,62
Hydrocarbures	11	21,43
Électricité	1,98	6,31
ER	0,010	0,31
Charbon minéral	0,012	5,32

Source : document PRASE.

La réduction de 20 % de la consommation de biomasse traditionnelle constitue un facteur de diminution de la dégradation des ressources forestières du pays et un moyen de valorisation du charbon minéral disponible. En outre, la consommation en énergie renouvelable augmentera sensiblement d'un facteur de plus de 30.

La stratégie de mise en œuvre repose sur :

- (i) La promotion d'un partenariat public-privé innovant au niveau local, dans l'espace d'un territoire énergétique défini ;
- (ii) Le développement de synergies intersectorielles, appuyées sur des partenariats stratégiques avec les acteurs sectoriels de la SDRP ;
- (iii) Une stratégie de financement incitative à l'investissement dans l'ASE en milieu rural ;
- (iv) La mobilisation et la participation des acteurs et parties prenantes, notamment au niveau local.

Cette stratégie se fera suivant une approche progressive par phase et se fondera autant que possible sur le renforcement de structures déconcentrées et sur les collectivités décentralisées déjà existantes.

Il sera mis en place une stratégie de « faire faire » qui repose sur la mobilisation de deux principales catégories d'acteurs : (i) Les acteurs en charge de la maîtrise d'ouvrage ; et (ii) Les acteurs en charge de la maîtrise d'œuvre.

Maîtrise d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage nationale du programme est assurée au plan financier par le Ministère des Finances (Agence de coordination gouvernementale) ; au plan technique, elle relève du Ministère de l'Énergie et du Pétrole, (Agence de

coopération gouvernementale). Cette maîtrise d'ouvrage peut être déléguée au niveau local aux collectivités locales (municipalités des différentes Communes concernées). Ainsi le Ministère de l'Énergie et du Pétrole assurera la responsabilité de la conception et de la mise en œuvre du plan d'actions SE4ALL, alors que les municipalités seront délégataires du suivi de l'exécution du plan sur le terrain, avec à sa disposition un point focal et le réseau local pour l'ASE (RASE) comme structure participative regroupant les acteurs locaux impliqués.

Avec la CPCT, devenue ANFICT, certaines collectivités ont acquis une expérience de maîtrise d'ouvrage entre 1972 et 2008 portant sur des projets d'extension de réseau électrique en partenariat avec la NIGELEC.

En effet, le décret 92-065 du 12 février 1992 et celui du 25 novembre 1992 N° 92-371 organisent un système de répartition des responsabilités en matière de préparation et d'approbation des programmes d'investissement des communes entre l'échelon local et central.

Ainsi, les collectivités territoriales financées dans le cadre de la taxe spécifique d'électricité (TSE) assurent les tâches d'identification des besoins, de préparation des dossiers d'appel d'offres et de suivi de bonne exécution. Les collectivités bénéficient de l'appui technique d'un comité local d'électrification dont le secrétariat est assuré par la municipalité. Les approbations et contrôles techniques, au niveau central, sont effectués par le ME/P.

L'optimisation des configurations techniques proposées par le plan et leur réalisation seront du ressort d'opérateurs privés spécialisés. Ces derniers seront sélectionnés sur la base de critères préalablement définis par un cahier de charges, adopté par le Comité de pilotage du plan et approuvé par le maître d'ouvrage.

Maîtrise d'œuvre

La mise en œuvre du plan reposera sur la définition de territoires énergétiques distincts et l'affectation d'opérateurs énergétiques pour la réalisation des infrastructures énergétiques, leur équipement et leur exploitation.

Territoire Énergétique

Un territoire énergétique (TE) est un périmètre géographique dans lequel sont implantées des infrastructures créant une demande de services énergétiques. Il existe plusieurs critères de délimitation d'un territoire énergétique :

- Critère purement technique stratégique : un périmètre favorable à l'accès énergétique au moindre coût (demande énergétique élevée, densité des ménages, villages regroupés, accès facile aux infrastructures, ligne de réseau électrique existante ou proche, planification du raccordement au réseau national (NIGELEC) est à court terme) ;
- Critère socio-économique : un périmètre où les activités génératrices sont potentiellement élevées, un potentiel de ressources énergétiques assez conséquent (électricité, eau, bois, fermes d'élevage et agricoles, infrastructures sociales, etc.).

La détermination de « Territoires Énergétiques » (TE) permet de disposer d'un périmètre d'intervention des entreprises de services énergétiques conduits par des Opérateurs de Services Énergétiques (OSE). Les activités confiées à l'OSE,

sous forme de concession dans le cadre d'un partenariat public-privé, permet de disposer d'un marché à taille d'efficacité minimale pour assurer la viabilité à terme des opérations.

L'espace du TE sera un espace de développement de synergies intersectorielles. Les synergies intersectorielles recherchées permettent de minimiser les coûts par l'application de configurations techniques optimales. Le but est de favoriser le meilleur accès aux services énergétiques au plus grand nombre d'infrastructures des différents secteurs utilisateurs (services sociaux, services des collectivités, services productifs, grosses infrastructures agricoles, ménages). Cela suppose la mise en synergie des facteurs techniques, sociaux, économiques et institutionnels.

L'objectif de parvenir à une entreprise OSE unique qui assure l'ensemble des prestations sur le périmètre d'un TE, suivant le vecteur le plus indiqué, est nécessaire pour garantir l'efficacité des services et la viabilité des opérations pour l'OSE.

Il reste entendu que l'OSE, sur la base des prescriptions du cahier de charges, a toute latitude de déterminer les configurations techniques ou technologiques les plus adaptées. Il s'agit avant tout, de répondre aux objectifs assignés par le plan tant en direction des équipements individuels qu'aux infrastructures collectives à caractère social (santé, école, hydraulique, éclairage public,) ou marchand (recharge de batteries, salles polyvalentes, télécommunications, Activités Génératrices de Revenus (AGR), activités domestiques), dans le respect des règles et normes édictées par l'autorité publique.

Opérateur Service Énergétique (OSE)

L'OSE assure la fonction de maître d'œuvre. Il sera chargé, dans l'espace d'un ou de plusieurs territoires énergétiques constitués par une ou plusieurs municipalités, de réaliser les infrastructures de services énergétiques, d'en assurer le fonctionnement, et la continuité du service dans des conditions de norme et de qualité définies par la maître d'ouvrage. À cet égard, un contrat type de prestations de service liera les OSE au PAN/SE4ALL Niger et aux différents bénéficiaires (Communes, populations bénéficiaires, services déconcentrés de l'État concernés). Ces contrats de partenariat public-privé (PPP) définiront en particulier l'offre de service, les mesures incitatives de promotion de l'ASE prévues par le schéma de financement du plan, ainsi que les modalités de facturation et de recouvrement des prestations. Il reste attendu que l'OSE peut, sous sa propre responsabilité, sous-traiter une partie des activités. Ces contrats de sous-traitance pourront pour un début être exécutés par des groupements associatifs communautaires.

L'option « TE/OSE/PPP » est justifiée par les difficultés des communes à disposer de capacités techniques propres, de ressources humaines et financières en vue de réaliser et de faire fonctionner de telles infrastructures. Aussi, pour s'inscrire dans la durée et offrir à l'OSE un horizon dégagé, le PPP devra s'appuyer sur une concession de service public dont les modalités seront définies entre les communes et les OSE.

L'OSE sera constitué par une personne morale (de nationalité nigérienne ou étrangère), une association de plusieurs sociétés spécialisées dans différents domaines énergétiques (production de l'énergie et construction, fabrication ou importation des équipements de consommation d'énergie) ou un groupement d'intérêts économiques. L'OSE peut, s'il en remplit les conditions, être agréé au bénéfice de l'un des régimes privilégiés du code des investissements du Niger et d'autres avantages fiscaux et douaniers retenus dans le cadre de la mise en œuvre du PAN/SE4ALL Niger.

2.2 Énergie renouvelable

Les énergies conventionnelles renouvelables sont insignifiantes et ne représentent que 0,01 % (soit 0,26 Ktep) du mix énergétique national (2 530 Ktep), contre 74 % pour la biomasse-énergie traditionnelle (non suffisamment renouvelée) et 22 % pour les produits pétroliers.

Les énergies conventionnelles renouvelables (0,26 Ktep) représentent environ 0,04 % du mix énergétique conventionnel (657 Ktep), contre 92,7 % pour les énergies conventionnelles non renouvelables (hydrocarbures, charbon minéral) et 7,2 % pour les importations d'électricité à partir du Nigéria.

Au cours de ces trente dernières années, la stratégie nationale de développement des énergies renouvelables visait essentiellement l'expérimentation de technologies nouvelles dans l'objectif d'en vérifier la faisabilité sur le plan technique et assurer la formation de techniciens à différents niveaux.

Des projets pilotes ont permis de vulgariser quelques filières technologiques telles que les systèmes fonctionnant au biogaz ou aux biocarburants (avec les PTFM) ainsi que des opérations d'économie d'énergie (diffusion de foyers améliorés pour l'usage des combustibles domestiques (bois-énergie et charbon minéral)). Mais ces actions pilotes n'ont pas permis de développer des programmes de grande envergure à l'exception du solaire qui se développe avec le programme d'éclairage public par lampadaires solaires et les actions en cours pour l'installation de centrales solaires PV.

Les énergies renouvelables (toutes catégories confondues) sont prépondérantes dans le bilan en énergie primaire du Niger, 1 842,26 Ktep (soit 92,5 %), essentiellement constituées de biomasse-énergie (1 842 Ktep) et 0,26 Ktep pour le solaire PV. L'approvisionnement énergétique total du Niger (énergies primaires et dérivées nationales et importées) est évalué à 2 530 Ktep, dont 74 % en biomasse-énergie, 22 % en hydrocarbures (pétrole brut et produits pétroliers liquides et gazeux divers) ; 2 % en charbon minéral et seulement 1,8 % en électricité.

Dans le cadre du Programme Pays 2009-2013, le PNUD est en train d'appuyer la promotion des énergies renouvelables en vue de mobiliser des ressources en faveur de l'accès aux services énergétiques modernes pour la mise en œuvre du Programme Rural d'Accès aux Services Énergétique (PRASE). Le PRASE se fixe comme objectif global de contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'atteinte des OMD par l'amélioration de l'ASEM des populations nigériennes notamment celles vivant en milieu rural.

Dans ce cadre, le Niger a bénéficié d'un appui de la Coopération Luxembourgeoise à travers le PNUD pour la mise en œuvre du projet pilote Plateformes Multifonctionnelles (PTFM)¹ dans les régions de Dosso, Maradi et Tillabéry qui est la composante force motrice du PRASE. Ainsi 43 PTFM ont été installées en collaboration avec le secteur privé. Ces PTFM sont propriétés des collectivités villageoises et ont pour principales bénéficiaires les femmes. Une organisation capable de faire des interventions structurantes, chargée de l'appui aux organisations communautaires de base, de la promotion des acteurs privés et à la mise en réseau des entreprises PTFM, des prestataires de services techniques, des partenaires publics et des ONG, a été mise en place au niveau des zones d'intervention du projet. Au niveau national, un réseau d'experts piloté par le Ministère en charge de l'Énergie (MEP) capable de promouvoir l'intégration des

¹La plateforme multifonctionnelle (PTFM) est une application de la force motrice qui comprend un châssis sur lequel est placé un moteur simple et robuste muni d'un alternateur triphasé qui fournit une énergie mécanique et électrique à différents équipements tels qu'une décortiqueuse et un moulin à céréales, un broyeur, un chargeur de batteries, un poste de soudure, un réseau électrique et une adduction d'eau.

Le coût du projet pilote PTFM s'élève à 777 214 € (509 818 963 CFA) (soit 8 284 080,95 CFA) par PTFM en moyenne, tous frais compris.

activités PTFM dans les programmes de lutte contre la pauvreté et autres politiques sectorielles (promotion de la femme, électrification rurale, etc.) a aussi été créé.

Le PNUD compte renforcer son intervention dans la promotion des énergies renouvelables au Niger pour le prochain CPAP 2014-2018. Au cours de cette période, le projet PTFM va atteindre sa phase de croisière au vu des résultats encourageants obtenus. La possibilité de faire fonctionner ces installations au solaire sera envisagée sur la base des résultats de l'expérience pilote de l'ONG Caritative CADEV-Niger qui a installé et suit le fonctionnement d'une PTFM solaire à Dakoro. Si cette expérience s'avère concluante, le futur programme PTFM jouera un grand rôle dans la promotion de l'énergie solaire au Niger. Aussi, le projet PANA-Résilience au secteur agricole dont la tutelle est le Secrétariat Exécutif du CNEDD, point focal changement climatique, à travers le cofinancement de l'agence canadienne ACDI compte installer 8 PTFM dans ses 8 communes d'intervention entre 2013 et 2014.

En matière de forêts, la politique du Niger est orientée vers l'aménagement forestier villageois et la responsabilisation des populations à la gestion des ressources forestières. L'aménagement forestier villageois se réalise actuellement à travers les coopératives forestières pour les forêts classées et dans le cadre des marchés ruraux de bois au niveau des zones protégées. Telle que conçue dans les marchés ruraux, l'exploitation respecte toutes les normes techniques d'aménagement et de gestion. Ainsi le plan d'aménagement fixe le quota d'exploitation, le cycle et le temps de rotation, les normes de coupe de stérage et de vente de bois par les structures locales de gestion, les formes de restaurations et autres actions nécessaires à la durabilité de l'exploitation forestière.

2.3 Efficacité énergétique

L'efficacité moyenne des modes de consommation finale d'énergie serait de l'ordre de 22,2 % à cause des rendements énergétiques des équipements usagers pour la combustion du bois-énergie et des produits pétroliers divers à usage final. L'efficacité globale du système énergétique du Niger en 2012, mesurée à travers le ratio « Énergie utile (541,4 Ktep) sur consommation énergétique brute (approvisionnement = 2 530 Ktep) » serait de l'ordre de 21,4 %, contre 30 % pour la zone CEDEAO.

Bilan énergie utile			
Année 2012	Consommation finale (en Ktep)	Rendement moyen des équipements utilisateurs (%)	Estimation Énergie utile (en Ktep)
Biomasse (bois de feu et résidus divers)	1 842	7	129
Charbon de bois	31	15	4,65
Produits pétroliers	489	70	342,3
Électricité	72,65	90	65,4
Aggloméré charbon minéral	0,3	15	0,045
Total	2 435	22,2	541,4

Source : Étude sur l'analyse des gaps.

Éclairage Efficace

Le PANEE prévoit d'atteindre 100 % d'utilisation de lampes basse consommation à l'horizon 2030 ; l'objectif est réalisable au vu de l'inondation des lampes LBC dans le commerce. Nous assistons à un remplacement systématique des lampes à incandescence et à l'utilisation de LBC dans les nouvelles constructions, les rénovations ainsi que dans les installations électriques en milieu rural. L'objectif de la PEEC d'élimination totale des lampes à incandescence à l'horizon 2020 peut être atteint avec la mise en œuvre d'un programme de distribution / remplacement. Le scénario d'éclairage efficace est établi sur les trois types en ce qui concerne l'éclairage en réseau : l'éclairage dans les ménages ; l'éclairage dans les bâtiments publics et dans les bâtiments du tertiaire (commerce, privé...) et l'éclairage hors réseau (en considérant les populations desservies par un système autonome et en se basant sur une hypothèse de réduction de 50 % de la consommation électrique due à l'éclairage). Le taux d'éclairage efficace en réseau est estimé à 15 % (2010) avec une projection de 100 % à l'horizon 2020 et un objectif intermédiaire de 50 % en 2016. Quant à l'éclairage public (9 % en 2010), un objectif de 100 % en 2030 est envisageable et il a été retenu l'objectif de 50 % en 2020. L'éclairage hors réseau est à priori efficace, toutefois il a été admis une référence de 50 % en 2010 pour des objectifs de 80 % en 2020 et de 100 % en 2030.

Distribution à haute performance de l'électricité

Le taux moyen de 12 % de pertes totales (transport, distribution et non techniques) sur la période de 2010 à 2014, place NIGELEC dans une position de performance au niveau de la région (pertes variant de 10 à 40 %). La NIGELEC a été rigoureuse dans la limitation de la fraude et il est admis que les pertes non techniques n'excèdent pas 2 %, ce qui situe les pertes techniques de distribution dans la plage de 9,4 à 12,5 %. La PEEC fixe un objectif régional de réduction des pertes de distribution en dessous de 10 % d'ici 2020, alors que le Niger est déjà à 9,44 % en 2010.

Normes et étiquetage d'efficacité énergétique

Le Niger participe au programme de normes et d'étiquetage des appareils électroménagers de l'UEMOA (Union Économique et Monétaire Ouest Africaine). À ce titre, le Niger participe aux travaux du Comité Technique (COMITEC) dudit programme qui est mis en œuvre avec l'appui de l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD). L'adoption d'un code régional de normes et d'étiquetage dans l'espace UEMOA ou dans l'espace CEDEAO et son appropriation au niveau national sera un levier important pour l'opérationnalisation de ce programme. L'élaboration et l'adoption d'une loi régissant la maîtrise de l'énergie et la création d'une structure nationale, à l'issue d'une étude institutionnelle, constituent les fondements juridiques d'une mise en œuvre effective d'un programme réussi.

À moyen terme, l'objectif de l'adoption de normes et/ou d'étiquetage pour l'éclairage est réaliste et va conforter la mise en place de l'Initiative Éclairage Efficace. L'objectif de la PEEC qui se fixe 2020 pour la pleine mise en œuvre des normes pour les lampes domestiques est retenu pour le Niger. Une durée indicative de 5 ans est adoptée pour atteindre cet objectif. Pour les autres appareils, l'objectif de la pleine mise en œuvre de ces mesures est fixé à l'horizon 2030. Sous réserve de confirmation, les regroupements suivants sont proposés pour l'adoption de normes et/ou d'étiquetage : lampes – climatiseurs et réfrigérateurs – chauffe-eaux électriques - machines électriques y compris les moteurs – autres appareils (bureautique, etc.) ; soit 5 catégories de matériels.

Efficacité énergétique dans les bâtiments

L'Efficacité énergétique dans les bâtiments se fonde sur 3 principaux piliers : un code de bâtiment intégrant un volet sur l'EE pour les bâtiments neufs et pour les rénovations ; l'adoption de normes et d'étiquetage des appareils ; le suivi des consommations énergétiques dans l'exploitation et/ou les audits énergétiques. Le Ministère en charge de l'Énergie a initié une opération d'audits énergétiques dans les bâtiments publics, ainsi que le suivi et l'analyse de la facturation d'électricité depuis 1991. Le Ministère des Finances a repris cette action avec la création d'une cellule à cet effet. Cependant, l'opération n'a pas été poursuivie ; c'est pourquoi, le PANEE prévoit l'élaboration et l'adoption d'une loi sur la maîtrise de l'énergie et des décrets d'applications afférents. Elle assurera une réglementation avec l'obligation de constructions efficaces en énergie pour des catégories de bâtiments bien spécifiées (bâtiments publics et bâtiments du secteur tertiaire), ainsi que la poursuite des actions initiées. Pour les ménages, une sensibilisation est nécessaire pour l'adoption de nouvelles méthodes de construction plus écologiques et plus économes en énergie. L'objectif de 10 % à l'horizon 2020 de nouveaux bâtiments publics et de nouveaux grands bâtiments privés conçus avec des mesures d'EE est réaliste ; l'objectif de 5 % a été retenu pour les rénovations. À l'horizon 2030, l'objectif pour les nouveaux bâtiments est porté à 90 % et à 50 % pour les rénovations. Le suivi de cette planification requiert la mise en place d'une base de données fiable sur les nouvelles constructions et sur les rénovations, ce qui nécessite la mise en place d'un mécanisme regroupant tous les acteurs impliqués (Ministères en charge de l'Énergie, Ministère en charge de l'Habitat, Ministère en charge de l'Économie et des Finances).

Efficacité énergétique dans l'industrie

L'Efficacité énergétique dans les industries constitue un facteur clé de leur compétitivité au regard du coût élevé de l'électricité dans les facteurs de production. L'élaboration et l'adoption de la loi sur la maîtrise de l'énergie et des décrets d'applications afférents assureront une réglementation avec des obligations dans le domaine de l'EE pour des catégories d'industries et/ou des niveaux de consommation énergétique bien spécifiés. Le potentiel d'économie d'énergie est basé sur un taux de réduction de 30 % de la consommation énergétique. L'objectif de 20 % à l'horizon 2020 et 50 % en 2030 d'industries ayant adopté des mesures d'EE est retenu.

Synthèse des options retenues

Objectifs	Stratégie	Options retenues
3.1 Accès aux services énergétiques		
Atteindre un taux d'électrification urbain de 100 % et rural de 30 % en 2030	Électricité en milieu urbain	<ul style="list-style-type: none"> • Programme de densification des réseaux MT/BT : <ul style="list-style-type: none"> ○ Réhabilitation et extension des réseaux MT/BT ; ○ Promotion de branchements sociaux.

	Électricité en milieu rural	<ul style="list-style-type: none"> • Création des Territoires Énergétiques ; • Constitution des opérateurs de services décentralisés (OSD) ; • Électrification par réseau isolé ou par système d'énergie distribuée permettant d'atteindre un taux de couverture de 100 % en 2030 ; • Création de mini-réseaux isolés pour des localités de 1 000 à 2 000 habitants et éloignées du réseau ; • Distribution des kits individuels pour les localités de moins de 500 habitants.
--	-----------------------------	---

Objectifs	Stratégie	Options retenues
3.2 Accès aux combustibles modernes		
100 % des ménages urbains et 60 % des ménages ruraux auront accès aux combustibles modernes	Distribution massive de foyers améliorés pour une utilisation efficace des ressources ligneuses	914 551 foyers améliorés en milieu urbain 2 141 125 FA en milieu rural Distribution de 3 055 676 FA
	Promotion de l'utilisation du gaz butane	72 000 tonnes de GPL
	Promotion de l'utilisation du charbon minéral carbonisé	Production et utilisation de 150 000 tonnes à l'horizon 2030
	Promotion de la production et de l'utilisation du biogaz	20 000 installations fonctionnelles en 2030

Objectifs	Stratégie	Options retenues
3.3 Énergies renouvelables		
Accroître l'offre d'énergie renouvelable dans le mix énergétique national hors biomasse à 30 % à l'horizon 2030	Installation de centrales solaires PV avec une capacité de 250 MW à l'horizon 2030	50 MW en 2016-2017 et 100 MW à l'horizon 2030
	Finaliser le projet hydroélectrique de Kandadji	130 MW à l'horizon 2020
	Distribution de kits individuels et équipement des stations de télécommunication	Installation d'une capacité d'environ 100 MW à l'horizon 2030
	Développer les aménagements forestiers durables	540 000 ha mis en gestion durable sur la période 2015-2030, portant le volume

Objectifs	Stratégie	Options retenues
3.4 Efficacité énergétique		
Baisse de l'intensité énergétique du PIB (énergie moderne et traditionnelle) de 25 %	Réduire les pertes dans le secteur de la production, du transport et de la distribution d'électricité	Réhabilitation des postes sources et des départs Politique de raccordements soutenus en zone rurale
	Réduire les consommations finales d'électricité dans le secteur domestique, tertiaire et industriel	Programme d'efficacité énergétique et établissement d'une structure appropriée Potentiel de réduction de la demande
	Rendre efficace la consommation finale d'énergie ligneuse	Production et distribution massive de foyers efficaces pour le bois et le charbon

2.4 Domaines d'intervention favorable

2.4.1 Planification et politiques dans le domaine de l'énergie

Pour atteindre les objectifs de l'Initiative « Énergie Durable pour Tous », il sera mis en place une politique de prix de l'énergie qui favorise l'accès aux services énergétiques modernes (électricité, combustibles de cuisson et force motrice). La promotion du gaz butane et du charbon minéral de cuisson, et des énergies renouvelables (solaire, éolien biocarburant, etc.) sera nécessaire, tout comme une politique macroéconomique axée sur la création de richesses, d'emploi et de revenu monétaire, et la réduction de la pauvreté (PDES).

Il sera nécessaire de poursuivre et de renforcer (voire accélérer) les politiques et stratégies sectorielles en cours concernant l'électrification rurale, la réhabilitation et le renforcement du sous-secteur de l'électricité, la promotion des énergies renouvelables, la substitution du gaz butane et du charbon minéral aux combustibles forestiers, la valorisation des ressources et potentialités énergétiques nationales en vue de réduire la dépendance énergétique du pays vis-à-vis des importations d'électricité, la promotion et la diffusion des technologies et équipements (permettant des économies d'énergies) et la sensibilisation sur les bonnes pratiques pour améliorer l'efficacité énergétique globale.

Pour promouvoir le partenariat public-privé, plus particulièrement la participation significative du secteur privé dans la mobilisation des ressources et le développement des projets d'investissement, il a été mis en place la Cellule d'Appui au Partenariat Public-Privé, placée sous la tutelle du cabinet du Premier Ministre. En outre, un nouveau code d'investissement est en cours d'adoption.

Les investissements pour l'amélioration de la part des énergies renouvelables (hors biomasse / énergie traditionnelle) contribueront à l'accès durable à l'électricité et à l'amélioration de l'efficacité énergétique globale. Les investissements

pour la maîtrise des énergies traditionnelles et la promotion des énergies de substitution à des fins domestiques contribueront à l'amélioration de l'efficacité énergétique globale et à la préservation des ressources forestières.

Les investissements pour la diffusion des plateformes multifonctionnelles contribueront à l'accès à la force motrice (pour l'allègement des travaux domestiques des femmes, la mécanisation des activités de traitement post-agricole, l'accès des localités de petite taille démographique à l'électricité pour diverses applications).

2.4.2 Modèle de gestion et innovation technologique

Le Niger vient de se doter d'un cadre légal portant régime général des contrats de Partenariat Public-Privé ; ce cadre définit les relations contractuelles entre l'État et les opérateurs privés désirant intervenir dans les domaines d'utilité publique ou les grands projets nécessitant la participation et la garantie de l'État, dans des conditions à la fois efficaces et économiquement transparentes. La production d'électricité fait partie des domaines pris en considération par ce cadre. Les responsables de la structure en charge de la mise en œuvre de ce cadre ont exprimé leur désir d'avoir un modèle type de PPP pour le solaire et déjà quelques partenaires techniques tels que la Banque Mondiale, ont manifesté leur désir de soutenir cette idée une fois le schéma directeur finalisé. Il est souhaitable que l'IRENA se joigne aux autres partenaires identifiés pour développer ce modèle qui pourra être répliqué dans les autres pays africains voire même dans d'autres régions à fort potentiel solaire.

Un tel modèle ouvrira les portes aux auto-producteurs, IPP désirant injecter leur production d'électricité dans le réseau ainsi qu'à ceux qui voudront collaborer avec la NIGELEC dans le cadre de l'Hybridation de sous-stations mentionnée plus haut, surtout que l'article 44 du code de l'électricité autorise un auto-producteur à céder l'excédent de sa production à un délégataire, à la demande de ce dernier, avec l'autorisation du Ministre chargé de l'Énergie.

En outre, un nouveau code d'investissement est en cours d'adoption.

Par ailleurs, le Haut-Commissariat à l'Aménagement de la Vallée du Niger (HCVN), en charge de la construction du barrage hydroélectrique de 130 MW, a aussi exprimé son souhait de pouvoir coupler une centrale solaire d'appoint à la centrale hydroélectrique en vue d'amortir le gap de production en période d'étiage.

3. COORDINATION ET SUIVI

3.1 Structure de coordination nationale de l'Initiative SE4ALL

La mise en œuvre du PAN/SE4ALL-NIGER est sous la tutelle institutionnelle du Ministère en charge de l'Énergie (actuellement dénommé : Ministère de l'Énergie et du Pétrole (ME/P)). Mais le rôle de maître d'ouvrage de la mise en œuvre du PAN-SE4ALL-NIGER est assuré par un « Comité d'Orientation et de Suivi » (COS) présidé par la Primature (Cabinet du Premier Ministre) ou le ME/P (Tutelle institutionnelle) et composé comme suit :

Comité d’Orientation et de Suivi (COS)

Présidence : Primature

Membres :

- Ministère en charge de l’Économie et des Finances ;
- Ministère en charge de la Coopération Internationale ;
- Ministère en charge du Plan ;
- Ministère en charge de l’Énergie et du Pétrole ;
- Ministère en charge de l’Hydraulique ;
- Ministère en charge de l’Environnement ;
- Ministère en charge des Mines ;
- Ministère en charge de l’Agriculture ;
- Ministère en charge de la Promotion de la Femme ;
- Les partenaires techniques et financiers représentés par le Chef de file et les leaders thématiques ;
- Le secteur privé à travers ses structures représentatives (Chambres de Commerce et d’Industrie) ; et
- L’association des structures bancaires et de microfinances.

Les Missions du COS sont : (i) – Définir les orientations du PAN/SE4ALL-NIGER ; (ii) – Passer en revue les actions en cours, les difficultés rencontrées, les plannings de la période suivante et toutes autres questions intéressant la mise en œuvre de la Stratégie ; et (iii) – Aider à la mobilisation des partenariats techniques et financiers.

Le PAN/SE4ALL-NIGER est exécuté par le Gouvernement suivant la modalité d’exécution nationale, avec le soutien des Partenaires au développement (PTF) de la République du Niger.

La Primature (ou la Tutelle institutionnelle (ME/P)) est l’Autorité gouvernementale de coordination du suivi institutionnel de la mise en œuvre du Programme, et à ce titre elle assure la Présidence du COS.

Le COS se réunit une fois par an (au plus tard le 31 mars de l’année en cours) en session ordinaire, sous la présidence du Premier Ministre (ou du Ministre de l’Énergie et du Pétrole), pour examiner l’état d’avancement de la mise en œuvre du PAN/SE4ALL, fournir des directives et aplanir les contraintes. Le COS pourrait se réunir au démarrage du PAN/SE4ALL, si besoin en est, ou pour des motifs exceptionnels à tout moment, si nécessaire.

Le Ministère en charge de l’Énergie (Ministère de l’Énergie et du Pétrole) est le porteur du PAN/SE4ALL, en collaboration avec ses principaux partenaires nationaux d’exécution que sont : le Ministère en charge de l’Hydraulique, le Ministère en charge de l’Environnement, le Ministère en Charge de l’Agriculture, le Ministère en charge de la Décentralisation et des Collectivités territoriales, le Ministère en charge de l’Industrie, etc.

En tant que porteur du Plan d'Actions National, le ME/P assure la promotion et la coordination de sa mise en œuvre. Un Comité National de Pilotage de la mise en œuvre du Plan (CNPP) sera institué, sous l'égide du ME/P (qui assurera la présidence du CNPP) regroupant l'ensemble des partenaires institutionnels nationaux d'exécution, sus-cités, élargi au Chef de file et aux leaders thématiques des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) du Niger. Ce Comité sera principalement responsable de la planification et de la gestion générale de la mise œuvre du PAN/SE4ALL au niveau national, de l'établissement des rapports nationaux à l'attention du COS et du Gouvernement, de la comptabilité nationale, du suivi et de l'évaluation du programme au niveau national, de la supervision des partenaires impliqués dans la mise en œuvre, ainsi que de la gestion et de la vérification de l'utilisation des ressources mobilisées et/ou affectées au programme. Le CNPP se réunit trois fois par an, en session ordinaire (janvier, juillet et décembre de chaque année) à la convocation de son Président, ou en session extraordinaire si besoin, à la demande de l'un de ses membres statutaires.

Sur le plan opérationnel, le CNPP aura, comme outil ou cheville ouvrière, une Cellule nationale de coordination et de suivi (CNCS) de la mise en œuvre du PAN/SE4ALL-NIGER, créée à cet effet et ancrée dans le CNPP.

La CNCS sera institutionnellement rattachée au ME/P, en sa qualité de « Porteur du PAN/SE4ALL » et Président du CNPP. À ce titre le Secrétaire Général du ME/P aura la responsabilité globale de la supervision de la CNCS.

Le Gouvernement assurera le financement de la mise en œuvre du PAN (à travers son budget d'investissement et ses ressources au titre de la lutte contre la pauvreté) en partage des coûts avec les bailleurs et partenaires au développement, conformément aux accords établis.

Le Programme des Nations Unies (PNUD) étant mandaté par le Secrétaire Général des Nations Unies comme Institution devant assurer (avec l'ONUDI) la coordination de la mise en œuvre de l'Initiative « Énergie Durable pour Tous – SE4ALL-2030 », accompagne le processus SE4ALL-NIGER (pour le renforcement de capacités nationales et la mobilisation de partenariats techniques et financiers nécessaires) à travers son Bureau-pays et son Programme Régional Énergie Pauvreté (PREP) basé à Dakar (Sénégal).

3.2 Analyse du suivi

Le programme d'action offre le cadre stratégique nécessaire pour la réalisation des objectifs de l'Initiative SE4ALL mais, dans de nombreux cas, il sera nécessaire de réaliser des études et des analyses à posteriori (plan d'électrification, cartographie du marché pour les sous-secteurs prioritaires). Il doit également mettre en lumière les besoins pour lesquels des ressources devront être mobilisées dans le cas où ils ne seraient pas couverts par les ressources disponibles.

3.3 Surveillance, évaluation et établissement de rapports

Avec la perspective du changement d'échelle, il y aurait forcément plusieurs initiatives de mobilisation de ressources en rapport avec les porteurs potentiels de projets des programmes thématiques et sectoriels du PAN/SE4ALL.



Le suivi de tout ceci, pour être cohérent (et servir à améliorer les processus et alimenter la base de données) sera organisé par le comité de pilotage de mise en œuvre du plan (CNPP), à travers la Cellule Nationale de Coordination et de Suivi (CNCS) de la mise en œuvre du PAN/SE4ALL-NIGER (en synergie avec les autres acteurs tel que le SIE et l'Institut National des Statistiques).

Indicateurs et outils de rapportage

Les indicateurs définis pour l'atteinte des objectifs (globaux, généraux et spécifiques) du PAN/SE4ALL-NIGER sont complémentaires avec ceux de la base de données du SIE (Système d'Information Énergétique) du Niger, d'une part, et de tous les indicateurs de suivi des OMD et du développement économique dans le pays, d'autre part (Cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation ; Système intégré de gestion de l'information).

Matrice des principaux indicateurs de suivi / Atteinte des objectifs SE4ALL

Elle servira de base à l'élaboration d'un Tableau de bord pour le suivi qui sera présenté et validé (dans le cadre du programme prioritaire d'urgence) avant le démarrage de la mise en œuvre du plan d'actions national.

Le dispositif de suivi-évaluation et de partage des résultats à travers le rapportage, sera aligné sur les indicateurs du cadre logique et ceux déjà définis par le SIE et pour le suivi des OMD au Niger, et basé sur les exigences de la Gestion Axée sur les Résultats. Les indicateurs du Tableau de Bord seront alignés sur ceux de « Global Tracking Framework of Sustainable Energy For All » (ce travail d'alignement sera fait dans le cadre du programme prioritaire d'urgence) avant le démarrage de la mise en œuvre du PAN.

Processus de rapportage et suivi-évaluation

La CNCS produira à l'attention du ME/P des rapports trimestriels et annuels d'avancement de la mise en œuvre du PAN au niveau national et régional.

Le ME/P, en tant que président du CNPP, produira des rapports semestriels d'avancement du Programme à l'attention du CNPP. Le CNPP produira des rapports annuels d'avancement du Programme à l'attention du Comité d'Orientation Stratégique du Programme.

Le PAN/SE4ALL fera l'objet d'évaluation à ses différentes étapes de mise en œuvre : fin du programme prioritaire d'urgence en 2016 ; fin de la première phase de mise en œuvre des programmes thématiques et sectoriels (2020) ; fin de la deuxième phase de mise en œuvre des programmes thématiques et sectoriels (2025) ; fin de la troisième phase de mise en œuvre des programmes thématiques et sectoriels (2030).

Les Programmes et Projets sectoriels et thématiques feront l'objet d'évaluations statutaires indépendantes et formelles, à mi-parcours et en fin d'exécution, dans une démarche concertée entre le Gouvernement du Niger, le Système des Nations Unies et les autres partenaires techniques et financiers / parties prenantes.

À la fin de chaque année, le PAN fera l'objet d'un examen multipartite. La première revue aura lieu au démarrage du PAN (dans le dernier trimestre 2015) et sera suivie par les évaluations successives susmentionnées et une évaluation finale.

La dimension communautaire et locale de ce PAN et de ses programmes et projets, au-delà des démarches participatives et itératives, imposera d'asseoir un système d'auto-évaluation à tous les échelons, dont les résultats seront des sources d'éclairage, d'apprentissage et de capitalisation majeures.

Le PNUD, en tant que partenaire technique de la mise en œuvre de l'Initiative mondiale SE4ALL, avec l'ONUDI, jouera un rôle majeur dans la mobilisation des efforts de démultiplication, de partage des leçons, ainsi que de diffusion de l'approche et de la pratique, selon les procédés et supports les plus adéquats.

L'exécution des financements nationaux et internationaux fera l'objet d'audits annuels, avec des auditeurs indépendants (cabinets d'audits) choisis par le Gouvernement et les Partenaires techniques et financiers.

La CNCS fournira, sous la responsabilité du Secrétaire Général du ME/P, les rapports d'avancement trimestriels et annuels de la mise en œuvre du PAN. Elle fournira également un premier rapport initial de démarrage comprenant un plan de travail dès le premier trimestre de l'année I, ainsi que les outils comme les Procédures de gestion administrative et financière.

4. ESTIMATION DU FINANCEMENT DU PAN/SE4ALL NIGER

	Objectifs nationaux 2030	Besoin d'investissement	
		En million USD	En %
1. Accès aux services énergétiques			
Électricité			
Schéma directeur production, transport		1 453	
Réhabilitation et Extension réseaux NIGELEC		1 750	
Centrale thermique Salkadamna		1 000	
Force motrice		44,6	
Total Électricité			
Services modernes de cuisson			
Aménagement / Gestion durable des ressources forestières		60	
Charbon minéral carbonisé		17,5	
Diffusion du GPL		1 219	

Diffusion du biogaz en zone rurale		4	
Total Services modernes de cuisson			
2. Amélioration de l'Efficacité énergétique			
Diffusion massive de foyers améliorés		16	
Audits et maîtrise demande d'énergie des secteurs économiques		25	
3. Contribution des ER au mix énergétique			
Centrales Hydroélectriques	130 MW	201,5	
Mini et micro réseaux ERD (solaire et éolien)	270 MW	1 218,8	
4. Renforcement capacités (Gouvernance sectorielle)		350,47	
Total			

Ces coûts indicatifs établis en valeur actuelle sont susceptibles d'évoluer à la suite des évaluations réelles (études de faisabilité et business-plan) des programmes et projets thématiques et sectoriels de mise en œuvre.

Le coût total (financement) des actions pour l'atteinte des objectifs de SE4ALL est tel que le Niger devra déployer une stratégie cohérente de mobilisation des ressources auprès du secteur privé national et international, des Fonds publics et privés d'investissement, des Institutions bancaires régionales et internationales, des Institutions de microfinance, de la coopération bi et multilatérale et des Agences du Système des Nations Unies en matière de soutien aux projets d'infrastructures, de réduction de la pauvreté et de développement durable. Pour promouvoir le partenariat public-privé, plus particulièrement la participation significative du secteur privé dans la mobilisation des ressources et le développement des projets d'investissement, il a été mis en place la Cellule d'Appui au Partenariat Public-Privé, placée sous la tutelle du cabinet du Premier Ministre. En outre, un nouveau code d'investissement est en cours d'adoption.

Les investissements pour l'amélioration de la part des énergies renouvelables (hors biomasse / énergie traditionnelle) contribueront à l'accès durable à l'électricité et à l'amélioration de l'efficacité énergétique globale. Les investissements pour la maîtrise des énergies traditionnelles et la promotion des énergies de substitution à des fins domestiques contribueront à l'amélioration de l'efficacité énergétique globale et à la préservation des ressources forestières.

Les investissements pour la diffusion des plateformes multifonctionnelles contribueront à l'accès à la force motrice (pour l'allègement des travaux domestiques des femmes, la mécanisation des activités de traitement post-agricole, l'accès des localités de petite taille démographique à l'électricité pour diverses applications).



Conditions critiques

Pour l'accès effectif (universel) des populations pauvres (des zones rurales et périurbaines) à l'électricité, il ne suffirait pas d'apporter seulement l'électricité à la porte de ces utilisateurs potentiels. En effet, leur pouvoir d'achat (niveau de revenu monétaire) actuel ne leur permet pas d'accéder à cette offre d'électricité à des prix qui soient à la mesure des coûts d'investissement. D'où la nécessité de la mise en œuvre concomitante des actions d'accompagnement et de soutien.